



Procès Verbal De l'Assemblée Générale Extraordinaire Du Conseil Communautaire

Séance du 20 Avril 2011

L'an deux mille onze, le vingt avril à dix huit heures trente, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire à la Salle Municipale de CHERBONNIERES, sous la présidence de M. Jean-Mary BOISNIER, Président de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON D'AULNAY DE SAINTONGE**.

Date de convocation : le 14 Avril 2011

Nombre de délégués en exercice : 51

Nombre de présents : 41

Nombre de votants : 41

Secrétaire de séance : Mme BARBE Florence

Étaient présents :

M. Jean-Mary BOISNIER, Président (DT Le Gicq), M. VILLENEUVE Alain, 1er Vice Président (DT La Villedieu), M. GUILLOTEAU Michel, 2ème Vice Président (DT Nuailé s/ Btne)

Mesdames et Messieurs les Délégués :

M. COLLIN Jean-Mary (DT Aulnay), M. MICHEL Henri (DT Aulnay), M. BERNARD Patrick (DT Aulnay), M. DRILLAUD Jannick (DS Aulnay), DUGUY Jean-Luc (DT Blanzay s/ Btne), Mme MENENTEAU Monique (DT Blanzay s/ Btne), M. RICHARD Joël (DT Cherbonnières), M. PINEAU Patrick (DT Cherbonnières), M. PROTTEAU Jean-Louis (DT Chives), M. PANIER Jean-François (DT Contré), M. SERVANT Jean-Claude (DT Contré), M. GAUTIER Jean-Michel (DT Dampierre), Mme GRATADOUX Marie-Thérèse (DT Dampierre), M. BROSSARD Thierry (DT Les Eduts), M. BOREL Didier (DT Fontaine-Chalendray), M. CHOLLET Laurent (DT Le Gicq), M. CHAMPENOIS Jacques (DT Loiré s/ Nie), M. BOUCARD Christian (DS Loiré S/ Nie), M. AUBANEL Alexandre (DT Néré), M. BENOIST Gilles (DT Néré), M. POMMIER Jean (DT Nuailé s/ Btne), Mme TACHE Ornella (DT Paillé), BOUHIER Philippe (DT Romazières). Mme CARSOULLE France (DT St Georges de Long.), Mme LIRAUD Béatrice (DT St Georges de Long.), Mme PEROCHON Annie (DT St Mandé s/ Brédoire), M. BOULBES Jean-Louis (DT St Mandé s/ Brédoire), M. TRICARD Thierry (DT St Martin de Juillers), M. DUPAS Hubert (DT St Martin de Juillers), M. GENEAU Claude (DT St Pierre de Juillers), M. TACHERON Johnny (DT Saleignes), M. COUSSON Roger (DT Seigné), Mme BOURDET Annick (DT La Villedieu), M. ARDOUIN Bernard (DT Villemorin), M. FOUCHER Patrice (DT Villemorin), M. BEGEON Claude (DT Villiers-Couture), Mme BARBE Florence (DT Villiers-Couture), Mme OUTREQUIN-FRAIGNEAU Hélène (DT Vinax),

Étaient excusés : M. CHEDOUTEAUD Stéphane (DT Aulnay), Mme GUERET Françoise (DT Les Eduts), M. BARON Cédric (DT Fontaine-Chalendray), Mme GEOFFROY Sylvette (DT Romazières), Mme CHAUNUX Hélène (DT Saleignes),

Étaient absents : M. JOUSSE André (DT Chives), M. HENRI Jean-Michel (DT Loiré s/ Nie), Mme MORIN Brigitte (DT Néré), M. BONNEAU Gérard (DT Paillé), M. PINEAU François (DT St Pierre de Juillers) M. MERCIER Alain (DT Seigné),

Assistaient : Mme SYLVANO Claudine (Correspondante Sud-Ouest).

Ordre du jour du conseil communautaire du 20 Avril 2011

SERVICE FINANCIER

- ↳ Vote des Taux d'impositions 2011

GROUPE SCOLAIRE SAINT PIERRE DE JUILLERS

- ↳ Avenants sur travaux

SERVICE DU PERSONNEL

- ↳ Création Emplois saisonniers pour Piscine et Maison du Tourisme

QUESTIONS DIVERSES

1 – Vote des taux d'impositions pour 2011

Monsieur le Président présente au Conseil Communautaire l'Etat 1259 reçu des services fiscaux. Il rappelle que suite à la réforme de la taxe professionnelle, la Collectivité récupère une part du taux de la Taxe d'Habitation du département et une part des taux de taxe professionnelle 2009 du Département et de la région.

Nos taux 2010 sont donc modifié comme suit :

	Taux voté en 2010	Taux de Référence 2010
Taxe d'Habitation	3,97	7,17
Taxe Foncière bâti	6,58	6,58
Taxe Foncière non bâti	19,45	20,39
Cotisation Foncière Entreprise	4,86	8,45

Lors de la dernière assemblée générale du 24 mars dernier, il a été décidé de ne pas augmenter la pression fiscale des contribuables de notre territoire, Monsieur le Président propose donc au Conseil Communautaire de voter les taux 2011 identiques au taux de référence 2010 soit :

- Taxe d'habitation : 7,17
- Taxe Foncière Bâti : 6,58
- Taxe Foncière Non Bâti : 20,39
- Cotisation Foncière Entreprise : 8,45

Notre produit fiscal attendu s'élève donc à 1 205 438 € (1 139 020 + 66418 produit CVAE) sur lequel nous devons prélevé 48 011 € pour alimenter le Fond de Garantie Individuelle de Ressources, notre recette réelle sera donc de 1 157 427 €

Après délibération, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité,

- ↳ de fixer les taux d'imposition 2011 comme suit :

– Taxe d'habitation :	7,17
– Taxe Foncière Bâti :	6,58
– Taxe Foncière Non Bâti :	20,39
– Cotisation Foncière Entreprise :	8,45

Nombre de délégués en exercice : 51

Nombre de votants : 41

Nombre de suffrages exprimés : 41

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

2 – GROUPE SCOLAIRE DE SAINT PIERRE DE JUILLERS: Autorisation de signature des avenants aux marchés de travaux

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire qu'il est nécessaire de se prononcer sur les avenants proposés au marché de travaux concernant la construction du groupe scolaire de Saint Pierre de Juillers.

Monsieur le Président soumet les avenants proposés par l'Architecte au conseil Communautaire comme présentés dans le tableau en annexe:

Lot n° 1: Gros-Œuvre – ALM Allain: + 3 089,70 €

Lot n° 3: Menuiseries aluminium – AGC Siglaver: - 3 789,00 €

Lot n° 5: Charpente et menuiseries bois – Jacques Vesque: + 10 928,41 €

Lot n° 6: Cloisonnement sec isolation – Ent Bidaud: + 1 907,32 €

Lot n° 7: Faux-plafonds démontables – Ets Bouyer: - 3 150,00 €

Lot n° 10: Revêtements de sol – Groupe Vinet: + 8 116,10 €

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire:

↳ **de l'autoriser à signer les avenants suscités, soit**

Lot n° 1: Gros-Œuvre – ALM Allain: + 3 089,70 €

Lot n° 3: Menuiseries aluminium – AGC Siglaver: - 3 789,00 €

Lot n° 5: Charpente et menuiseries bois – J Vesque: + 10 928,41 €

Lot n° 6: Cloisonnement sec isolation – Ent Bidaud: + 1 907,32 €

Lot n° 7: Faux-plafonds démontables – Ets Bouyer: - 3 150,00 €

Lot n° 10: Revêtements de sol – Groupe Vinet: + 8 116,10 €

pour un bilan de + 17 102,53 € HT.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

↳ **Accepte les avenants ci-dessus**

↳ **Donne l'autorisation au Président de les signer**

Nombre de délégués en exercice : 51

Nombre de votants : 41

Nombre de suffrages exprimés : 41

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

TABLEAU RECAPITULATIF

N° du lot	Dénomination	Titulaire	Montant de l'avenant	Informations
1	Gros-Œuvre	ALM Allain	3 089,70	Démolition plafond brique réfectoire: + 992,11 € HT Modification chape et isolation: -11 907,92 € HT Modification chape et isolation: + 11 907,92 € HT Modification réseau EU: + 963,84 € HT Béton supplémentaire suite contrôle Socotec: + 1 133,75 € HT
3	Menuiseries aluminium	AGC Siglaver	-3 789,00	Suppression de certains pare-soleil: - 3 789,00 € HT
5	Charpente et menuiseries bois	Ent Jacques Vesque	10 928,41	Reprise et mise à niveau toiture existante: + 8 819,94 € HT Aménagement de placards supplémentaires: + 3 824,97 € HT Erreur quantité bardage: - 1 716,50 € HT
6	Cloisonnement sec et isolation	Ent Bidaud	1 907,32	Placards supplémentaires: + 699,14 € HT Modification doublage classes existantes: + 2 323,56 € HT Inversion ouverture des placards primaires: + 420,00 € HT Modification faux-plafonds suite accord Socotec: - 1 115,38 € HT
7	Faux plafonds démontables	Ets Bouyer	-3 150,00	Suppression d'un poste prévu à un autre lot: - 3 150,00 € HT
10	Revêtements de sol	Groupe Vinet	8 116,10	Modification chape et isolation: + 10 621,20 € HT Suppression réagréage sur zone modifiée: - 2 505,10 € HT

3 – Création d'emplois saisonniers pour le fonctionnement de la Piscine et de la Maison du Tourisme pendant la saison

En application de l'Article 3 – alinéa 2- de la loi du 26 Janvier 1984 modifiée, la collectivité a la possibilité de recruter des agents non titulaires en fonction de ces besoins. Pour cela il faut délibérer afin de créer l'emploi pour besoin saisonnier en précisant les fonctions et en fixant le niveau de recrutement et la rémunération sachant que ce type de contrat se caractérise par une durée courte d'emploi, six mois maximum pendant une même période de douze mois

Pour le bon fonctionnement de la piscine cantonale et de la Maison du Tourisme pendant la saison estivale, il est indispensable de créer des postes d'agents saisonniers.

Monsieur le Président propose donc de créer :

↳ **Pour la Maison du Tourisme:** Deux postes saisonniers d'Adjoint Territorial du patrimoine de 2^{ème} classe , à temps non complet , 25 H par semaine, dont les fonctions seront les suivantes :

- Accueil et information du Public
- Aide à l'administratif à la Maison du Tourisme ou au chalet
- Promotion Touristique du territoire

et fixe la rémunération au 1er échelon du dit grade soit IB. 297 .

↳ **Pour la Piscine cantonale :** Un poste saisonnier d'Adjoint technique territorial de 2^{ème} classe, à temps complet, dont les fonctions seront les suivantes :

- Remise en état et mise en place d'équipements avant l'ouverture de la piscine
- Entretien des vestiaires, douches, sanitaires, plage et bassin
- Entretien des filtres et suivi de la qualité de l'eau
- Après la fermeture de la piscine : nettoyage et rangement des équipements

et fixe la rémunération au 1er échelon du dit grade soit IB 297

Les crédits sont inscrits au budget.

Après délibération, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité,

↳ **de créer deux postes saisonniers d'adjoint territorial du patrimoine de 2^{ème} classe à temps non complet, 25 H par semaine, dont les fonctions seront les suivantes :**

- **Accueil et information du Public**
- **Aide à l'administratif à la Maison du Tourisme ou au chalet**
- **Promotion Touristique du territoire**

et fixe la rémunération au 1er échelon du dit grade soit IB. 297 .

↳ **Un poste saisonnier d'Adjoint technique territorial de 2^{ème} classe, à temps complet, dont les fonctions seront les suivantes :**

- **Remise en état et mise en place d'équipements avant l'ouverture de la piscine**
- **Entretien des vestiaires, douches, sanitaires, plage et bassin**
- **Entretien des filtres et suivi de la qualité de l'eau**
- **Après la fermeture de la piscine : nettoyage et rangement des équipements**

et fixe la rémunération au 1er échelon du dit grade soit IB 297

Les crédits sont inscrits au budget.

Nombre de délégués en exercice : 51

Nombre de votants : 41

Nombre de suffrages exprimés : 41

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

4 – Autorisation signature convention avec le SDIS

Monsieur le président rappelle au Conseil Communautaire que le service d'incendie et de secours d'AULNAY connaît des soucis d'effectifs. Un agent de notre collectivité souhaite s'engager sapeur pompier volontaire. Pour gérer au mieux nos services et ne pas les perturber, nous devons signer une convention avec le SDIS pour définir les modalités d'absences et de subrogation de salaire.

Il propose au Conseil Communautaire de signer la dite convention avec :

1/ **Article 6 – Définition de la disponibilité opérationnelle**

Choix n°2 Disponibilité opérationnelle organisée ou planifiée sur le temps de travail. En effet, l'agent s'engage à ne pas se mettre disponible pour le centre de secours pendant ses heures face au public (Accueil périscolaire, mercredi et vacances scolaires) et pendant ses heures de présence au bureau (Mardi toute la journée et jeudi après midi).

2/ **Article 7 - Définition du seuil de sollicitation opérationnelle**

Choix n° 2 avec seuil : Le sapeur Pompier ne pourra s'absenter qu'en dehors des heures de travail face au public et des heures de bureau.

3/ **Article 8 – Application du principe de subrogation pour une disponibilité opérationnelle**

choix n° 2 demande de subrogation Le salaire de l'agent étant maintenu pendant ses absences pour le service incendie et de secours, l'employeur percevra les vacations horaires en lieu et place du sapeur pompier volontaire

4/ **Article 9 – Contrôle des absences**

Choix 3 – demande d'état avec subrogation

5/ **Article 11 – Autorisation d'absence**

L'employeur autorise le sapeur-pompier volontaire à partir en tant que stagiaire 10 jours maximum à l'année

6/ **Article 12 – Définition du seuil de sollicitation pour formation**

observation de l'employeur : formation possible en dehors des périodes de vacances scolaires

7/ **ARTICLE 13 – Application du principe de subrogation pour une formation**

Choix 2 – Application du principe de subrogation l'employeur demande à percevoir les vacations liées à la formation en lieu et place du sapeur pompier volontaire dès lors qu'il se rend en formation sur son temps de travail.

Après délibération, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité,

↳ d'autoriser le Président à signer la convention avec le SDIS avec les options ci-dessus.

Nombre de délégués en exercice : 51

Nombre de votants : 41

Nombre de suffrages exprimés : 41

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES

↳ Mme PEROCHON demande des précisions de la part de mme MAILLOU concernant le fonctionnement de la Maison du tourisme et en particulier de la guide conférencière. Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que lorsque la Communauté de Communes a repris la compétence tourisme au 01 Janvier 2009, Mme FORTIN, guide conférencière, a proposé ses services bénévolement . Nous versions au Comité d'Animation Cantonal une subvention pour couvrir les frais de déplacement de Mme FORTIN. Lors de la dernière assemblée générale du Comité d'Animation, il a été décidé que cette transaction n'entraîne pas dans les statuts de l'Association et donc qu'il ne pouvez continuer ce fonctionnement.. De plus nous avons du personnel à la Maison du Tourisme qui a pour mission d'animer les visites guidées et de développer la promotion touristique, nous allons donc satisfaire le besoin avec notre personnel. Les visite sculpture et saveurs seront donc organisées par notre personnel.

↳ Monsieur Collin donne un compte rendu de la visite faite par quelques élus sur les sites de MAILLEZAIS, VOUVANT et NEUIL SUR L'AUTIZE, afin de préparer l'aménagement du site de l'Eglise.

La séance est levée à 19 H.